



**PRÉFET DU CHER**

Direction départementale des Territoires  
du Cher

## **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

**Réunion du mardi 06 février 2018**

### **COMPTE-RENDU**

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le mardi 06 février 2018 à 14h00, sous la présidence de M. Maxime CUENOT, directeur adjoint à la DDT du Cher.

#### ***Assistaient à la réunion :***

M. J.C. MORIN, représentant le Conseil départemental  
M. X. CREPIN, maire de PARNAY, représentant l'association des maires du Cher **et mandaté par M. MARCEL**  
M. H. de GANAY, représentant la chambre d'agriculture du Cher **et mandaté par M. A. LESPAGNOL** pour représenter la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.  
M. A. BUTOUR, représentant les jeunes agriculteurs du Cher  
M. Ph. POISSON, représentant la coordination rurale du Cher  
M. D. de MONTALIVET représentant le syndicat de la propriété privée rurale du Cher **et mandaté par M. B. SERVOIS** pour représenter le syndicat départemental des propriétaires forestiers  
M. L. GIRAUD, représentant de la chambre des notaires du Cher  
M. A. FAVROT, représentant l'association Nature 18  
M. F. CRUTAIN, suppléant de Mme M. BILLON représentant la confédération paysanne du Cher  
M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher

#### ***Étaient excusés :***

M. F- H. de CHAMPS représentant la fédération des chasseurs  
M. M. PAEPEGAEY, suppléant de M. F-H de CHAMPS  
M. G. LAMY, suppléant de Mme V. FENOLL représentant le SIRDAB

#### ***Assistait également à la réunion sans voix délibérative :***

M. S. MARQUET, DDT  
Mme M. ROUSSEAU, DDT  
Mme K. MOROT, DDT  
M. T. GUÉNIOT, DDT  
M. G. OTULAKOWSKI, DDT

**Étaient absents :**

M. G. de SAPORTA, président de l'association départementale des communes forestières

M. M. POUFFIER, suppléant de M. G. de SAPORTA

M. Ph. de MARTIMPREY, représentant l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural

M. J.C. BOURDIN, représentant le conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire

M. J.B. COLOMBO, suppléant de M. J.C. BOURDIN,

**Quorum :** le quorum est atteint puisque 14 membres (11 + 3 pouvoirs) sur 19 sont présents (20 si présence INAO).

---

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 11/01/2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

---

➤ **Dossiers soumis à auto-saisine systématique :**

**PLUi de la communauté de communes Berry Loire Vauvise**

La commission émet les recommandations suivantes à la collectivité :

La commission comprend la volonté affichée de la collectivité d'inverser l'évolution démographique de son territoire observée sur la période 1999-2013 mais incite néanmoins à la prise en compte de l'évolution sur la période plus récente 2008-2013.

Il convient également de prendre en compte les éléments de prospectives disponibles (INSEE notamment) et de réfléchir à un scénario plus modéré qui permettrait de réduire le besoin en foncier pour l'habitat.

La commission recommande à la communauté de communes Berry Loire Vauvise :

- de revoir le scénario démographique à l'horizon 2030 à la baisse,
- d'expliquer précisément le calcul du besoin en logement,
- de préciser dans le PADD la répartition de population envisagée entre les pôles et les communes rurales,
- de phaser les zonages dans le temps.

➤ **Dossiers soumis à saisine obligatoire :**

**Carte communale de CHERY**

La commission émet un avis favorable sur le projet de zonage avec les réserves suivantes :

Concernant le bourg de CHERY, la commission demande :

- Le long de la RD 68, de n'ouvrir à l'urbanisation que le secteur situé au nord jusqu'en limite des bâtiments existants de l'autre côté de la voie ;
- Le long de la RD 68, de ne pas ouvrir à l'urbanisation le secteur situé entre le bourg ancien et le lotissement des Méris ;
- De conserver le projet d'ouverture à l'urbanisation des parcelles situées le long du chemin du Coudray ;
- De conserver le projet d'ouverture à l'urbanisation des parcelles situées le long de la RD 165, à l'entrée du bourg, en direction de celui-ci et sur la gauche de la voie.
- D'étudier les possibilités de densification à l'intérieur du bourg.

Concernant le hameau de MAUREPAS, la commission demande :

- De ne pas ouvrir à l'urbanisation les parcelles situées au nord-est du hameau ;  
De réduire la profondeur d'ouverture à l'urbanisation des parcelles situées le long du chemin rural dit de Maurepas au droit de la construction existante.

Résultat du vote.

Sur l'avis formulé par la DDT et détaillé ci-dessus

Contre : 0

Abstention : 4

Pour : 10

**PC 018 021 17 30009 à 14 et DP 018 021 17 300013 et 14**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** Fondation 30 millions d'amis
- **Lieu du projet :** Les Aubris - 18210 BANNÉGON
- **Description du projet :** Construction de deux barns, d'un espace de stockage de fourrage, d'un local vétérinaire et d'un local technique et construction de 74 abris de paddocks dans le cadre d'une création d'un refuge pour chevaux.

Résultat du vote.

Sur l'utilité du bâtiment

Contre : 7

Abstention : 0

Pour : 7

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de la CDPENAF, le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Il est fait usage de cet avantage.

La commission a rendu un avis favorable

Sur la dérogation à l'urbanisation limitée

Contre : 7

Abstention : 0

Pour : 7

La commission a rendu un avis favorable.

Un débat s'est engagé sur le fait que les terres n'auront plus une vocation de production agricole.

**M. J.C. MORIN est dans l'obligation de quitter la séance à 17h55**

**PC 018 114 17 30002**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : EARL de la Poulinière
- **Lieu du projet** : La Poulinière - 18160 INEUIL
- **Description du projet** : Construction d'un bâtiment agricole à usage d'abri-matériel et stockage de fourrage avec couverture du pan sud de la toiture en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote.

Sur l'utilité du bâtiment

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 12

La commission a rendu un avis favorable

Sur l'implantation du bâtiment

Contre : 8

Abstention : 5

Pour : 0

La commission a rendu un avis défavorable au motif qu'elle estime que l'implantation du bâtiment ne préserve pas l'unité foncière à vocation agricole et qu'une implantation à proximité des autres bâtiments est possible.

**PC 018 114 17 30002**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : EARL Les Bordes de Mornay
- **Lieu du projet** : Route des Bordes - 18350 MORNAY BERRY
- **Description du projet** : Construction d'un bâtiment photovoltaïque à usage de hangar agricole

Résultat du vote.

Sur l'utilité du bâtiment

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

La commission a rendu un avis favorable

Sur l'implantation du bâtiment

Contre : 13

Abstention : 0

Pour : 0

La commission a rendu un avis défavorable au motif qu'elle estime que l'implantation du bâtiment ne préserve pas l'unité foncière à vocation agricole et qu'une implantation à proximité du siège est possible.

**PC 018 164 17 30003**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** Ent. de travaux agricoles THEVENIN
- **Lieu du projet :** Penisson - 18600 NEUVY LE BARROIS
- **Description du projet :** Construction d'un bâtiment photovoltaïque à usage de chèvrerie et stockage de foin

Résultat du vote.

Sur l'utilité du bâtiment

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

La commission a rendu un avis favorable

Sur l'implantation du bâtiment

Contre : 13

Abstention : 0

Pour : 0

La commission a rendu un avis défavorable au motif qu'elle estime que l'implantation du bâtiment ne préserve pas l'unité foncière à vocation agricole et qu'une implantation à proximité des autres bâtiments est possible.

**PC 018 234 17 30011**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** GANNAT Pierre-Jacques
- **Lieu du projet :** Les Brandes des Gros Bois - 18370 SAINT SATURNIN
- **Description du projet :** Construction de deux bâtiments agricoles à usage de stockage et stabulation avec couverture des pans sud en panneaux photovoltaïques

Résultat du vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

**PC 018 055 17 10002**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** LAUDAT Clémentine
- **Lieu du projet :** La Poncerie - 18290 CHAROST
- **Description du projet :** Construction d'un hangar à structure métallique avec toiture photovoltaïque pour stockage de céréales et matériels

Résultat du vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

Au cours de la séance, la DDT présente un retour sur la compensation agricole.

---

Le président clôt la séance à 18 h 30

Le Président,



Maxime CUENOT